

Projet d'arrêté portant réglementation du survol motorisé et des déposes en hélicoptère en cœur du Parc national de La Réunion

Réponse à la consultation publique <https://formulaires.ofb.fr/consultation-publique-reglementation-survol-parc-national-de-la-reunion-1654684069>

À PROPOS DES DRONES...

Le maintien de l'autorisation de faire du drone presque de partout, est la surprise de cette proposition du Parc-national après nombre d'alertes, surtout sans mention du caractère intrusif des drones préjudiciables à la faune, leur impact territorial sur l'unique rapace endémique, le papangue et dans le contexte de violation de ces espaces plus que quotidienne. Avec la sur-fréquentation des abords du Parc, la surpopulation urbaine voisine (la Réunion avec ses 350 hab/km² est encore plus densément peuplée que le Japon), la pression de la présence humaine, la tentation inspirée par les lieux, tout concorde pour augmenter la pression exercée par les drones qui vont précisément là troubler la quiétude des lieux où la difficulté d'accès empêchait les intrusions répétées dans les espaces de nature riverains, ce qui est contre le caractère du Parc. Dans un Parc National, la faune devrait être préservée des dérangements où quelle soit.

Avec les drones, il y a la théorie et la pratique: en pratique, les drones ne s'éloignent pas et se limitent à 120m d'altitude. **Dans la pratique, ils parcourent des kilomètres et volent "là où c'est permis de voler" et "là où il ne dérange personne" (là où leur application de drone ne bloque pas leur drone autour d'un aéroport ou d'une prison, là où on n'a pas colorié en rouge la carte sur géoportail)** systématiquement en s'éloignant bien plus loin que la distance qui leur permettrait le contact visuel avec leur drone, pilotant avec l'image transmise. Dérangeant alors la faune très loin dans des zones inaccessibles ou dérangeant des humains qui se sont réfugiés dans des lieux retirés, sans forcément s'en rendre compte. Ici, on n'est pas dans l'événementiel, cela se produit plusieurs fois par jour. **C'est trop facile, la tentation est trop grande, et trop de monde est équipé. C'est pour cette raison qu'une interdiction générale est URGENTE au moins dans le Parc National, ainsi que les Espaces Naturels Sensibles où nichent le chakouat et les papangues également impactés dans l'aire d'adhésion. On dirait que le Conseil scientifique du Parc n'évoquant QUE le problème de nuisance-sonore et QUE l'impact humain sur ce plan a ignoré l'aspect intrusif dans les forêts de piémont, les forêts de nuages, sur passereaux-endémiques et toute cette nature en dehors des Pétrels et des Tuit-tuit médiatiques, et qu'il ignore aussi la performance des drones (30mn de vol, 5km voire plus de portée de la radio-commande, prix abordable, 250 grammes pour profiter d'un vide réglementaire) qui peuvent impacter une dizaine de kilomètres-carrés en un seul vol!!!**

Dans les forêts de piémont de Cilaos, on a actuellement, depuis 2019, plusieurs drones par jour, particulièrement entre la Roche-Merveilleuse et le pied du Piton-des-Neiges ou le long du Coteau Kervegen, vers Fleurs-Jaunes, et autres endroits tentants qu'on peut atteindre par drone en décollant d'un peu n'importe où même depuis l'extérieur du Parc : à ma connaissance, beaucoup partent du Belvédère de la Roche-Merveilleuse et du point de vue de la Découverte, certains partent de plus loin: de Cilaos centre, de la Route de Bras-Sec près de sentier Kervegen, du séminaire ou de la ZAC, jusqu'à faire tout le tour des forêts de remparts de Fleurs-Jaunes à Gueule-Rouge entre l'altitude de 1000m à 1800m principalement. Paradoxalement, il est plus même facile de survoler les reliefs encaissés en partant de loin, car le recul permet à la radio-commande d'être dégagée du relief et d'atteindre les ravines, les cascades et les bassins : les drones qui survolent de près le relief et la forêt sur une vaste zone viennent souvent de loin.

ATTENTION aspect trompeur: La nuisance n'est pas flagrante sur les sites touristiques où quelques drones par jour ne s'entendent quasiment pas si le droniste fait attention de se tenir à l'écart des gens, alors que le drone va déranger avec plus d'insistance les zones tranquilles et peu accessibles qui ne peuvent plus compter sur la protection du relief ou de la végétation pour échapper à la pression du tourisme, alors qu'elles devraient être épargnées. Là où le drone dérange, c'est là où il est très désagréable d'être dérangé non pas seulement par du bruit, mais l'intrusion, dans des endroits cachés, isolés, intimes, ou la faune ne peut plus se sentir chez elle.

La fréquence des drones a carrément centuplé en moins de 5 ans, on a maintenant plusieurs drones par jour au lieu de 1 seul par mois ; un papangue ne peut quasiment plus expérimenter une seule journée sans violations de son territoire ; on ne peut plus se poser une demi-journée dans une forêt de piémont ou de rempart de Cilaos sans entendre un drone passer tout près !

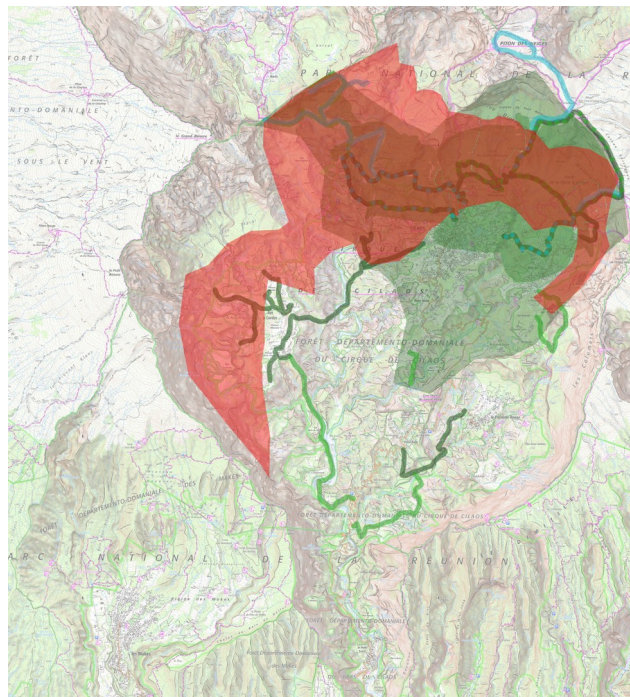
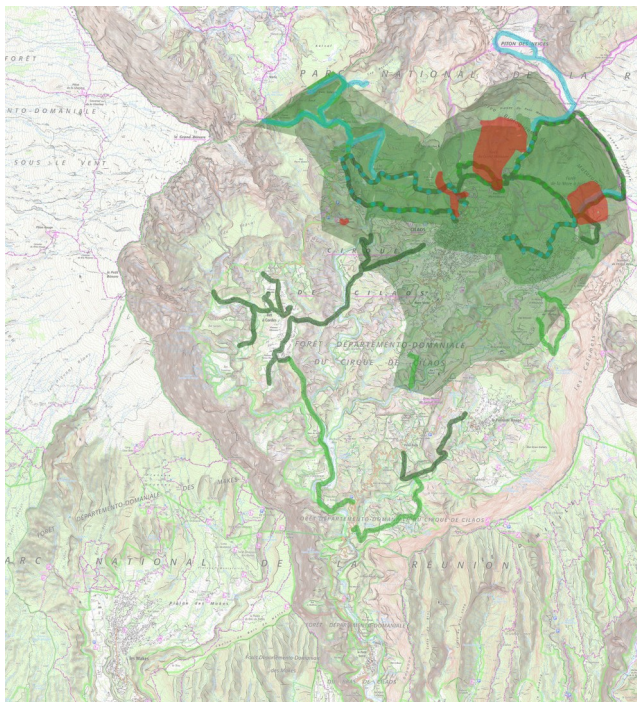
Les gens qui s'équipent d'un drone de 250g ne sont pas obligés de connaître les règles puisqu'ils ne passent pas de permis, ne déclarent pas le drone à la DGAC, et qu'en plus la réglementation ne considérant que la sécurité des humains reste permissive concernant les espaces naturels. Ils savent tout juste qu'il faut éviter de survoler les gens pour la sécurité. Police et Gendarmerie n'ont aucun recours contre les drones qui survolent sans cesse la forêt et troublent le calme de la nature "là où il y a personne". Vu qu'il est difficile de les contrôler, si en plus c'est permis c'est une hémorragie : on encourage alors l'excès, et c'est qui se produit déjà dans les Cirques de La Réunion où le relief et la beauté vu du ciel sont la tentation maximale.

Autoriser le drone DANS le Parc favorise le succès des drones DANS et HORS Parc au fur et à mesure que les gens s'en équipent. Une interdiction posée dans une Zone-naturelle remarquable mais hors Parc passerait difficilement pour cohérente. Ce qui s'est passé il y a 30 ans avec les Hélicos et ULM est en passe de se reproduire avec les drones qui deviennent populaires : il faudra tolérer une nuisance installée de plus devenue lobby et considérée comme "patrimoine culturel" !

Si on considère que le Parc vu du ciel est un "incontournable", il est techniquement possible de visionner des images de cinémas de bonne qualité et de découpler la nuisance. Donner des ailes à tous, ou à seulement une minorité de touristes est incompatible avec la quiétude des lieux et le caractère d'un Parc National où faune et humains présents devraient accéder à la tranquillité sans nuisances et sans dérangements, trouver la paix et l'intimité dans des lieux calmes.

À PROPOS DES AÉRONEFS MOTORISÉS DE TOURISME...

Concernant la tranquillité acoustique du Parc, en dehors de 3 buts lointains de grande randonnée que sont les sommets du Grand Bénare, Piton des Neiges, Roche Écrite exclus des survols, la vie quotidienne des riverains, leur accès à la nature au quotidien, les promenades accessibles à la plupart des touristes et les grandes randonnées resteront gâchés. Même pour aller aux sommets préservés des survols il faudra toujours subir le vacarme des ballets d'aéronefs des heures durant toute l'approche. Vu qu'on considère dans cette proposition que la possibilité de survoler le parc doit perdurer par ce qu'elle était présente avant le Parc et que le Parc est beau vu du ciel, c'est comme si on avait une rue piétonne qu'on maintient accessible aux automobilistes... c'est incompatible avec la quiétude et l'acoustique des lieux, on ne peut pas avoir un terrain d'aviation beau vu du ciel en même temps qu'un espace naturel offrant la quiétude dans les cirques, pitons et rempart simultanément, le dérangement acoustique gâchant tout en bas. En vérité on ne verra quasiment pas de différence, car ces interdictions étaient déjà en vigueur 6 mois par an depuis 2015, et leur effets se remarquaient même pas ! La possibilité de ressourcement reste limitée aux seules après-midis nuageuses quand les aéronefs ne forcent pas le passage entre les nuages ou au dessus et qu'on échappe aux vols rapprochés des drones qui eux, sont peu dérangés par une couche nuageuse. **La quasi-totalité des zones-riveraines du Parc, les sentiers et toutes les forêts, exceptée celle de la Roche-Écrite, restent exposées au survol potentiel sans limite en nombre et en durée, puisque la question des horaires et du cumul potentiel des survols en zone-tolérée n'est toujours pas abordée, en plus de des drones trop tolérés, comme si ils n'étaient pas assez nombreux. L'impact-sonore reste potentiellement généralisé à toute heure de la journée, même pour des trajectoires de vol qui éviteraient totalement le Parc-national mais entrent dans les Cirques, puisque le son se propage et que les lieux résonnent.** Le problème de pollution-sonore se pose de toute façon pour les trajectoires de vol à plus de 1000m au-dessus du sol, vu comment le vacarme d'aéronef très haut, souvent de simples ULM véritablement 1000m plus haut, s'entend encore si bien d'en bas dans ces espaces !



Zones de contacts-humains privilégiés avec la nature et zones dérangées par les drones (intrusifs).

Notez que le son des aéronefs se propage: les déposes pour les pique-niques de Parc-à-Dennemont ou les routes aériennes le long du Bras Rouge impactent également ces zones "de loin".

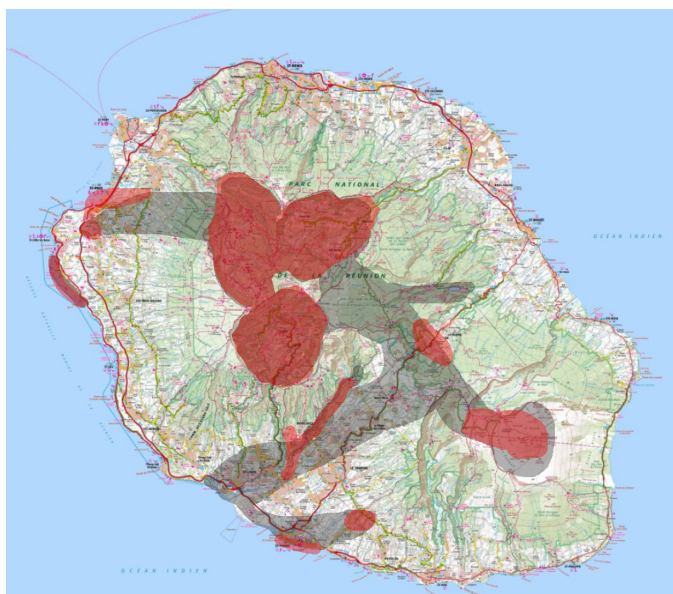
En vert foncé : les sentiers parcourus surtout par les personnes sans voiture (qui partent de chez elles ou d'un gîte où elles séjournent).

En bleu : les sentiers parcourus par les personnes qui se lèvent à l'aube et qui se trouvent alors là en milieu de matinée, ou de journée.

En vert : là où se concentre la sensibilité humaine, où sont présents des habitants, des touristes en extérieur (zone d'impact maximale des survols, même très haut au-dessus).

En vert un peu plus marqué : là où la sensibilité est maximale, surtout entre 10h et 16h. Quand en plus on survole les lieux tard le matin voire vers midi et après, cela impacte tout le monde en plus des randonneurs lève-tôt...

En rouge : là où vont déjà **plusieurs fois par jour** des drones (départ Roche-Merveilleuse et Accro-branche), **et carte de droite, là où c'est accessible aux drones et potentiellement tout autant visité (et difficile à constater)**, sans aucune difficulté technique, où se pratique d'ailleurs le FPV-racer et le drone "itinérant" au départ des zones dégagées à l'écart. Les drones les plus populaires ont 30mn d'autonomie et 5km de portée, peuvent grimper de +500m, descendre et remonter de plus de 1000m, partant de 1200 à 1300m d'altitude, ils peuvent explorer tout ce qui se trouve de 400m à 1700m d'altitude depuis les routes élevées du Cirque, partant de "la Découverte", ils peuvent explorer de 1000 à 2300m d'altitude, couvrant ainsi la quasi-totalité du rempart Kervegen et accédant au survol du Bonnet-de-Prêtre.



Carte des zones dénaturées par le tourisme aérien, et particulièrement dans les zones surlignées en rouges qui cumulent des trajectoires allongées de virages, boucles, durée augmentée par résonance, ou qui sont des cibles.

Remarques et pour "le redire autrement" :

QUE PERDRAIT T-ON si le survol de l'île était réservé aux IMAGES tournés par des professionnels, et que le survol de l'île n'était plus "un moyen de découverte" populaire?

Les images de Serges Gélabert ont installé l'idée qu'il fallait absolument voir l'île du ciel, et que le Parc National, si inaccessible ne pouvait se visiter que du ciel pour le voir. Alors, en prenant l'avion, l'ULM ou l'hélico, ou même des drones, une partie de la population qui reste minoritaire devient la cause de la perte pure et simple de la possibilité pour TOUS de connaître surplace ces paysages naturels de la Réunion. On n'accède qu'à une nature salie, dénaturée par la pollution sonore, dont le paysage visuel peut être même affecté en raison des effets délétères du bruit sur l'habitat traditionnel quand on construit de façon à s'isoler du bruit, des paysages agricoles et des modes de vie: dans cette ambiance on n'a même pas envie de rester à soigner des cultures, on fait au plus vite à coups de traitements et autant que possible avec des moteurs et on quitte les lieux, en laissant un canon chasser les oiseaux automatiquement. Des végétaux sont perturbés par une répartition différente des oiseaux et divers effets induits du bruit sur la faune, donc la flore. Sans le tourisme aérien nous aurions le murmure des cascades au loin, le chant des oiseaux au soleil, les randonnées à l'écoute de la nature, dans un environnement paisible. L'éclipse solaire du 1er septembre 2016 n'a pas été épargné par le vacarme des hélicos, il faut maintenant attendre le 16 octobre 2200 pour espérer voir la lumière solaire décliner et écouter la faune... De même l'évènement d'une vie de touriste, l'émerveillement et la magie des lieux, sont souillées par ce vacarme de zone industrielle. En voulant "tous" pouvoir voir la nature de la Réunion du ciel, nous avons perdu la possibilité de la connaître sur place.

Les drones obtiennent des performances de vol multipliées par l'autonomie et l'usage d'un nouveau protocole-radio qui porte considérablement plus loin : en ayant eu un en ma possession et étant radio-amateur pour comprendre les possibilités de la partie radio en fonction du choix de lieu de télépilotage, je sais de quoi je parle. Ces drones ont des cartes-internes d'exclusion de survol, mais qui ne fonctionnent que pour les prisons et les aéroports et les dronistes, sachant bien qu'il explosent la réglementation réelle se fient par contre aux cartes de drone-spot et de géoportail pour savoir où voler: sont visibles en général les couloirs de vol des ULM, les aéroports, quelques stades, les espaces de quiétude demandés par des riverains... etc. Le Parc National de la Réunion, zone "blanche" est la tentation maximale, tant qu'il n'est pas en rouge sur géoportail comme pour les autres, Parc ainsi que les Espaces Naturels Sensible.

On ne peut pas considérer que le Parc est le seul endroit où la nature doit être préservée : concernant l'accès à la nature et tranquillité, les espaces de la Roche-Merveilleuse et les forêts du Grand Matarum méritent un égard, car aussi fort impactés par les drones qui alternent vue des cascades et panorama sur la ville en frôlant les forêts. Dans et hors Parc, le Papangue a de nombreux territoires et fréquente des zones centrales du Cirque de Cilaos, les papangues semblent avoir presque déserté le plateau du Matarum, de la tête de Lion à Coteau Kervegen qui est devenu un couloir aérien de drones volant à quelques mètres du sommet des arbres.

Le Greenwashing du Pétrel et Tuit-tuit mène à se focaliser sur ces espèces faciles à préserver, dont les aires de répartition sont petites, "naturellement" en dehors des espaces fréquentés par les aéronefs et facilement évitable sans besoin de changer beaucoup: Éviter de passer juste au dessus d'un sommet est déjà la trajectoire "par défaut" des aéronefs qui visitent les 3 cirques et le volcan pour économiser du carburant et le flanc nord de la Roche Écrite est déjà en dehors des circuits de visites axés sur les 3 cirques et le volcan, remparts et cascades. On se focalise sur ces espèces phare pour ignorer d'autres qu'il est plus contraignant de ménager tels les Papangues, rapaces-endémiques qui ne sont que 150 à 200 couples au monde, qui se raréfient, les Oiseaux-la-vierge qui se raréfient aussi, et extrêmement rapidement (chute de moitié des population en quelques années !), totalement inféodés aux forêts et choisi comme mascotte des "Espaces Naturels Sensibles" car représentant lui même cette "sensibilité", et les autres passereaux encore "abondants" d'une Réunion en cours de dénaturation massive deviennent peu présents, peu à peu ne font plus le paysage et l'ambiance. Dans ce Parc National, on devrait entendre encore majoritairement des oiseaux de la Réunion, pas quasiment plus que des espèces exotiques importées.

L'écologie de la nature, la faune telle qu'Hirondelles, Chakouats, Merles-péi, ne peut se contenter de seulement le Parc : leurs zones d'accès à la nourriture se trouvent aussi en dehors des limites, surtout à Cilaos où la faune fait la navette entre les zones de basse altitude et les hautes en franchissant la limite du Parc qui suit grossièrement l'altitude 1200m. C'est particulièrement le cas pour les cours d'eau d'ailleurs sévèrement endommagés par la pratique du canyoning (destruction de la microfaune des toboggans et des flaques), et le Papangue niche et se ravitaille aussi bien en-dehors qu'au-dedans du Parc, exigeant 10km carré de territoire par couple.

La disparition fulgurante des Batraciens et des Oiseaux-la-vierge à Cilaos depuis 2017, ne devrait pas échapper aux scientifiques. Depuis 2016, le Tourisme-aérien a étendu son emprise en augmentant surtout son emprise temporelle, se sont généralisés **les Hélicoptères de type H130 provoquant bien plus de vibrations que les anciens**, la culture de la lentille est devenue plus intensive, s'est généralisé l'usage du canon "effaroucheur".

Enfin, le Cirque de Cilaos, grande caisse de résonance, est un tout à l'acoustique indissociable : Hélicos et ULM impacteront gravement tout l'ensemble sur le plan sonore dès lors qu'ils sont entrés dans le Cirque, où qu'ils volent ; concentrer le trafic sur une route-aérienne qui entre dans le Cirque en évitant le cœur du Parc, **ne protégera pas le Parc de la pollution sonore** et pouvoir visiter carrément le Parc en Aéronefs le transforme en concentrateur de nuisances pour les riverains vivant sous le trajets des vols. **Dans les cirques, être dessous où à coté des trajectoire ne change quasi rien on n'a guère de différence en "évitant les zones habitées" quand on traverse une caisse de résonance.** La seule voie d'amélioration possible pour cohabiter avec le tourisme aérien serait la restriction horaire, et encore: que penser de la corvée obligé de se taper 2 heures "seulement" d'aéronefs tous à la fois tous les matins (encore plus choquant vu que ça sera des dizaines d'un coup, mais limité en horaire pour pouvoir attendre que ça passe et être tranquille après).... Si on décide de faire des jours sans hélicos, ça va être quoi? les concentrer sur la semaine pour libérer le week-end? Vivant sur place, que penser des jours "sans" et "avec" qui font autant que "la pluie et le beau temps"? Compacter la nuisance dans le temps ou l'interdire en partie n'est pas vraiment satisfaisant, c'est mieux mais conserver une situation compliquée qui empêche de vivre sereinement, le moins compliqué et le plus logique serait de cantonner le tourisme aérien au début de la matinée et de tout arrêter dès lors que les nuages ou turbulences apparaissent, pour libérer les lieux passé 9H du matin et laisser le temps d'accomplir encore une randonnée, mais aussi éviter les plus grosses nuisances (turbulences, nuages en formation, plus de bruit aérologique), et faciliter l'organisation (on sait que c'est "mort" en début de matinée et bon après), et ils ne voleraient que pour ne faire qu'un grand tour de 45 minutes à 1h pour les 3 cirques et le volcan, enfin d'abolir les petits trajets répétitif qui concentrent les manoeuvres bruyantes à toute heure de la journée à la moindre éclaircie. Dans l'extrême à éviter, les déposes sur terrain privé de basse altitude, qui connaissent une météo favorable en après midi tout en impactant par propagation acoustique les forêts déjà dans le brouillard, les déposes à Parc à Dennemont. Ces prestations étendent la nuisance sonore jusqu'à impacter les contextes qui étaient épargnés par la météo, par exemple, sur Cilaos garantissent en effet de pouvoir encore entendre vers 15h30 des rotations d'hélicos dans le brouillard et sous la pluie!!!

La permissivité accordée aux drones qui donne à tous la possibilité de découvrir du ciel est une incitation et tentation d'explorer ces espaces "nous tous" une fois qu'on s'est équipé de cet engin finalement abordable (moins de 800 euros, 300 parfois, voire moins encore), pour tous refaire "SOI-même" les images aériennes similaires à celles des survols aériens qui "font rêver" et souvent ainsi "faire la promotion de l'île" (alors que quelques images professionnelles publiées et accessible à tous pourraient remplir cette fonction). Le rêve de voler associé à ces images qui font l'auto-promotion "de l'île vu du ciel" donne l'idée que cette nature DOIT se découvrir du ciel ABSOLUMENT tellement c'est beau ainsi qu'on ne conçoit même plus connaître l'île sans "ça", vue de par-terre, vu de sentier, alors que pourtant... les vues aériennes depuis la terre ne manquent pas depuis les routes à flan de falaises, sommets.... Survoler est une façon de découvrir bruyante et intrusive de touristes qui volent, via aéronef ou drone et qui explosent alors toutes les frontières naturelles en ne laissant plus aucune zone de répit à la nature, en les envahissant, comment dire.. **"comme des mouches!"**

D'autres problèmes graves sont récurrents à Cilaos comme l'usage des canons-à-gaz (soit disant "effaroucheurs" d'oiseaux) pour la culture de la lentille. Ils devraient être utilisés 6 coups par jour durant 10 jours maximum, mais le sont à la place jusqu'à 30 coups par heure pendant plusieurs mois ! Tentation de faire plus de coups plus fort puisque ça ne marche jamais bien ici. L'alternative est facile : Un système mécanique pour actionner des clochettes et bouger des ficelles au dessus des champs en plus de filets autant que possible. Recourir à un canon aussi peu efficace, par rapport aux dégâts collatéraux, est une insulte au Parc, vu que cela se pratique dans son aire d'adhésion.

Notons aussi, depuis 2022, l'allumage des lumières toute la nuit "parce que les nouvelles lampes sont aux normes et consomment moins", alors qu'avant étaient éteintes de 23h à 4h. Elles devraient être éteintes chaque nuit de 23h à 5h comme en métropole, et les batraciens comme les chauves-souris en pâtissent, seraient bien plus présents, tellement moindre aujourd'hui.